



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble  
Division des examens et concours**

**DEC 3**

Réf N° DEC3/XIII/20/357

Affaire suivie par : Emmanuel ROY

Tél : 04 76 74 72 56

Mél : emmanuel.roy@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE RECTIFICATIF**

**N° DEC3/XIII/20/357 du 08 octobre 2020**

Modifiant l'arrêté rectoral DEC3/XIII/20/285 du 21 septembre 2020 portant sur l'ouverture d'une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI)

- Vu le décret N°2017-169 du 10 février 2017 créant le CAPPEI ;
- Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI.

**Article 1 :** L'article 3 de l'arrêté rectoral DEC3/XIII/20/285 du 21 septembre 2020 est modifié comme suit :

Les candidats devront transmettre leur dossier professionnel relatif à l'épreuve 2 au plus tard le mardi 6 avril 2021.

Le reste de l'article reste inchangé.

**Article 2 :** La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**La rectrice de l'académie**

**Hélène Insel**